

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 24 FÉVRIER 2020

Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

Initiative de résiliation de l'UDC

Pas question d'ouvrir la porte à l'exploitation et aux abus !

L'initiative qui est soumise en votation prétend vouloir limiter l'immigration, et pour ce faire prendre le risque d'une rupture des relations avec l'Union européenne. Mais la conférence de presse tenue par l'UDC à propos de cette initiative le 30 janvier 2018 montre que ce n'est là qu'un objectif de façade. Les véritables intentions des initié-e-s concernent le fonctionnement du marché du travail : il s'agit simplement de redonner aux employeurs et employeuses la capacité de contrôler la main-d'œuvre étrangère et de décider unilatéralement de ses conditions d'emploi.

Face à cette volonté, masquée comme souvent, nous défendons quant à nous un autre modèle. Là où les ténors de l'UDC voient dans la couverture par une CCT de plus d'un-e salarié-e sur deux un problème à résoudre, nous voyons le résultat d'une série de victoires et un acquis sans précédent. Là où ils croient pouvoir dénoncer comme une bureaucratie intolérable les mesures d'accompagnement, nous affirmons notre fierté d'avoir pu, grâce à elles, mieux que dans la plupart des pays européens, protéger les salaires, en particulier les plus bas.

Ce que nous défendons

Nous entrons donc dans cette campagne pour nous opposer à la résiliation de la libre circulation des personnes. Mais plus largement, il en va de la remise en question d'un modèle : celui qui veut que le versement de salaires corrects et suisses pour toute activité effectuée en Suisse prime toute autre considération. En Suisse, désormais, des contrôleurs et contrôleuses vérifient le niveau des rémunérations dans les entreprises, étrangères comme indigènes. Ils font appliquer les conventions collectives. Ils luttent contre le travail au noir et la sous-traitance en cascade. Les mesures d'accompagnement obtenues sont indispensables. Elles ne suffisent cependant pas toujours et doivent donc être renforcées, et non démantelées. Notre soutien à la libre circulation des personnes repose en effet sur les opportunités qu'offre ce cadre clair, qui évite l'exploitation et les abus. Il ne peut et ne doit être question, à partir de là, que de mise en œuvre. Mais en aucun cas de la destruction de ce cadre à travers la remise en question de l'octroi de droits égaux à tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Soit dit en passant, la recette qui additionne libre circulation des personnes – le droit de séjour restant subordonné à l'existence d'un contrat de travail – et mesures d'accompagnement larges et efficaces est la meilleure manière de réguler l'immigration. Ni par xénophobie, ni par racisme. Mais simplement en assurant que le recours à des forces de travail issues de l'Union européenne réponde à un manque constaté, et non à une volonté de faire baisser les coûts salariaux. Il suffit de comprendre ce simple fait pour comprendre aussi l'attachement des initié-e-s au statut de saisonnier et aux contingents dictés, évidemment, par le patronat.

Ce qui nous attend en cas de oui

En cas de oui à l'initiative, ce qui nous attend n'est donc malheureusement pas compliqué à envisager. D'une part, l'agenda des initiant-e-s est absolument transparent : il s'agit de pouvoir recourir – à nouveau – à des salarié-e-s étrangers corvéables à merci, soumis à des autorisations de séjour précaires, incapables de faire valoir leurs droits. Il faut lire les propos des initiant-e-s jusqu'au bout : fermer le robinet n'est à aucun moment une option. Ce qui est visé, c'est la faculté d'exercer à nouveau une pression sur tous les salaires, après le démontage complet des mesures d'accompagnement.

Une acceptation de l'initiative limiterait drastiquement les opportunités de développer la négociation entre acteurs sociaux sur les questions liées au marché du travail. On verrait se recomposer un front de droite sans concession pour pousser un agenda de dérégulation compétitive. Affaiblir les protections pour les salarié-e-s, détricoter la législation sur le travail et accepter la réduction substantielle des salaires en serait la conséquence. Un choc de compétitivité, une américanisation du monde du travail, une explosion des inégalités : c'est aussi contre cet agenda que nous nous battons.

Obtenir un « Non » clair et net

Dans cette situation, il est évident que les syndicats doivent jouer un rôle de premier plan. Se dérober à ses responsabilités n'est pas une option lorsque l'avenir des emplois de qualité et des bons salaires est en jeu. Nous déploierons donc une campagne sans précédent pour un objet de ce type, en concentrant nos efforts sur un point principal : faire bien comprendre que l'attaque est dirigée contre les gens qui travaillent et qu'elle vise à substituer aux conventions collectives et au contrôle des salaires une concurrence acharnée de tous contre tous.

Notre objectif : le rejet le plus clair possible de cette initiative pour contrer les attaques de la droite ultralibérale contre la régulation du marché du travail. Pour ce faire, nous miserons sur nos forces : convaincre sur le terrain, en mettant en avant les réussites concrètes obtenues au cours des quinze dernières années. Et nous affirmerons nos propres priorités : non pas mettre par-dessus tête la construction qui réunit libre circulation et mesures d'accompagnement, mais au contraire améliorer la mise en œuvre de la protection des salaires, développer de nouveaux mécanismes là ils sont nécessaires et reprendre la bataille pour des salaires minimaux légaux, protéger le pouvoir d'achat de celles et ceux qui n'ont que leur force de travail comme source de revenu. En un mot : relancer un train de réformes vraiment profitables à la majorité des gens qui bossent.